



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00704810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/03/2023

Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

OBJET : 6. Relations Internationales - 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée Déclaration

Délibération n° 2023/007048

Relations Internationales
60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée
Déclaration

Rapporteur : Mme Sadia GHARET, Adjointe

| | Date | Avis |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 1 | 09/02/2023 | Favorable unanime |

Résumé :

2023 marque le 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée qui symbolise la réconciliation franco-allemande et a contribué à l'essor des jumelages entre communes françaises et allemandes. Afin de célébrer cet anniversaire, il est proposé au Conseil Municipal de voter une déclaration réaffirmant l'attachement de la Ville aux relations franco-allemandes, et notamment à celles développées depuis 1959 avec la ville de Fribourg-en-Brisgau.

Le 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963, témoigne d'une relation franco-allemande qui, au fil des années s'est construite, consolidée, approfondie et dont nous savons qu'elle est aujourd'hui essentielle à la poursuite du projet européen.

Les jumelages et partenariats ont largement contribué à l'émergence d'une amitié solide, d'une grande confiance mutuelle et d'une coopération étroite entre la France et l'Allemagne. Ce rôle fondamental est reconnu dans le nouveau Traité franco-allemand signé en 2019 à Aix-la-Chapelle par Angela Merkel et Emmanuel Macron et s'est traduit par la création du Fonds Citoyen Franco-Allemand, qui a soutenu un grand nombre de rencontres et de projets dans le cadre des jumelages depuis 2020.

Chaque année, des acteurs et actrices engagé(e)s et volontaires, élus locaux mais aussi membres des comités de jumelage, des enseignantes et enseignants, des bénévoles de nombreuses associations permettent aux citoyens de nos deux pays, en particulier aux jeunes, d'apprendre à se connaître et de se retrouver. La convivialité, l'hospitalité, les expériences échangées, les initiatives communes tissent, rencontre après rencontre, des liens innombrables et pourtant uniques.

A travers son jumelage avec Fribourg-en-Brisgau, notre collectivité participe à ce mouvement qui unit environ 2 300 communes françaises et allemandes, faisant de l'Allemagne le premier pays partenaire des collectivités françaises, de même que la France est la première partenaire des collectivités allemandes.

Avec Fribourg, les relations datent de 1959 et les différentes équipes municipales ont su faire vivre, depuis lors, une grande variété de projets techniques ou culturels, dans une relation de confiance et de respect mutuel. Les défis environnementaux qui sont les nôtres à présent ont ouvert de nouvelles perspectives d'échanges et de réflexions communes pour les années à venir. Elus et services des deux villes s'attachent à poursuivre le travail entrepris par leurs prédécesseurs et à s'enrichir mutuellement des expériences menées.

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (*) se mobilise de longue date en faveur des jumelages et notamment des jumelages franco-allemands.

Afin de marquer cet anniversaire, elle a proposé à ses membres de prendre toutes les initiatives qui rappelleront le sens si particulier de la relation franco-allemande et des jumelages entre nos deux pays.

Parmi ces initiatives, la signature d'une déclaration réaffirmant l'importance de notre lien avec Fribourg et portant également le message du renouveau des jumelages franco allemands, afin qu'ils continuent d'œuvrer en faveur d'une Europe porteuse des valeurs universelles auxquelles nous sommes attachés.

C'est ce qui est proposé aujourd'hui.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, une déclaration rappelant l'attachement de la Ville de Besançon à la relation franco-allemande et à son jumelage avec la ville de Fribourg-en-Brisgau.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

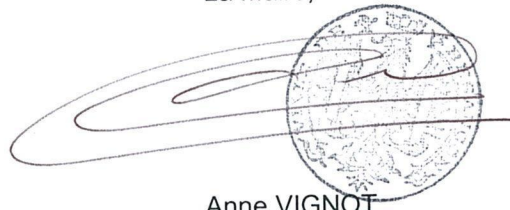
La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

(*) L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) est une association nationale, créée en 1951 sous l'impulsion d'un certain nombre d'élus locaux, au premier rang desquels figuraient Jacques Chaban-Delmas, Edouard Herriot et Gaston Defferre, qui regroupe aujourd'hui près de 1 000 collectivités territoriales : Régions, Départements, Intercommunalités, Villes et Communes. L'AFCCRE est présidée par Philippe Laurent, Maire de Sceaux et Conseiller régional d'Ile de France.

Organisation pro-européenne à l'origine de l'essor du mouvement des jumelages européens au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'AFCCRE a peu à peu diversifié ses actions pour couvrir l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises.

Déclaration à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée



L'année 2023 marque le 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Tournant historique des relations entre la France et l'Allemagne, cet accord fut une étape décisive de la coopération déjà engagée 13 ans plus tôt dans le cadre de la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA).

Le Traité a permis de rapprocher les forces vives, en particulier les jeunes, de nos deux pays dans une démarche de réconciliation sans précédent qui a marqué d'une empreinte indélébile la construction européenne.

La France compte environ 2 300 communes jumelées avec l'Allemagne qui est ainsi de loin le premier pays partenaire des collectivités territoriales françaises. Ces liens sont les plus nombreux, les plus étroits et les plus actifs jamais établis entre deux pays. La France et l'Allemagne ont d'ailleurs reconnu le rôle fondamental des jumelages et partenariats dans le nouveau Traité de coopération signé en 2019 à Aix-la-Chapelle par Angela Merkel et Emmanuel Macron.

Les premiers jumelages franco-allemands n'ont pas attendu 1963, mais le Traité a néanmoins largement contribué à l'essor de ce mouvement. En donnant la possibilité à des millions de citoyens français et allemands de se rencontrer, de se côtoyer et d'apprendre à se connaître, ces échanges ont toujours été de puissants catalyseurs de l'amitié franco-allemande.

L'anniversaire du Traité de l'Elysée constitue l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Aujourd'hui, 60 ans après la signature de ce Traité, les jumelages entre la France et l'Allemagne donnent un sens concret à l'amitié franco-allemande et contribuent activement à la réalisation de l'Europe des citoyens.

Face à la guerre en Ukraine, à ses conséquences politiques, économiques et financières, le besoin d'Europe n'a jamais été aussi fort. Plus que jamais les Européens doivent faire front commun pour que l'Union européenne puisse apporter des réponses à la hauteur des défis et des valeurs qu'elle défend.

Dans ce contexte difficile de crises à répétition, la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée s'impose entre la France et l'Allemagne. Le 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée représente un témoignage de paix. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation franco-allemande et des échanges entre les collectivités de nos deux pays.

C'est pourquoi, nous, élus et élues de Besançon

1. Répondant à l'appel lancé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)
2. Saisissons l'opportunité des célébrations du 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée pour rappeler notre attachement à la relation franco-allemande et à notre jumelage avec la ville de Fribourg-en-Brigau. Nous souhaitons réaffirmer l'engagement que nous avons pris ensemble, le 6 juin 1959, par la signature du serment de jumelage unissant nos deux communes.
3. Parce qu'ils sont précieux, nous avons le devoir de préserver les liens que nous avons su tisser entre nos collectivités territoriales et nos acteurs locaux. Nous nous engageons à poursuivre notre action conjointe dans une perspective européenne. Dans nos communes et dans nos territoires, nous disposons de gisements de savoir-faire dont nous devons tirer parti pour renouveler nos coopérations. La citoyenneté, l'engagement et la participation démocratique, l'égalité et la tolérance sont des principes clés sur lesquels doivent se fonder nos partenariats.
4. Pour relever les défis de demain et contribuer ensemble à un avenir durable, nos rencontres devraient nous permettre de confronter nos politiques locales sur les sujets liés à l'urgence climatique, à la sobriété énergétique et plus généralement au développement durable.
5. Nous œuvrerons pour ouvrir encore davantage nos coopérations à nos jeunes concitoyens en veillant à offrir aux plus défavorisés d'entre eux des opportunités de mobilité et de rencontres. Nos jumelages doivent être pour eux des espaces d'initiation à la mobilité et d'apprentissage de l'autonomie. Nos échanges doivent correspondre à leurs attentes, donner libre cours à leur créativité et valoriser leurs compétences.
6. Le drame de la guerre en Ukraine, les dérives autoritaires dans de nombreux pays, la montée des populismes en Europe et dans le monde nous incitent à nous mobiliser sans relâche pour la démocratie, pour le respect de la dignité et des droits humains et pour le respect du droit international. Nous devons, à travers nos rencontres, nous rassembler autour des valeurs communes qui nous sont chères.
7. Nous saluons la contribution essentielle de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), créé par le Traité de l'Elysée, qui n'a cessé d'apporter depuis sa création un soutien précieux à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre de nos jumelages. Nous saluons tout particulièrement les efforts et les moyens exceptionnels déployés par l'OFAJ pour que les jeunes Allemands et Français puissent garder le contact malgré la crise sanitaire qui a fortement perturbé l'organisation d'échanges et de rencontres depuis 2020.
8. Nous soutenons les initiatives favorisant l'apprentissage de la langue du partenaire, en France et en Allemagne. Tout en permettant une meilleure compréhension de la culture du pays et un enrichissement personnel, parler la langue du voisin est un atout supplémentaire pour les jeunes en recherche d'emploi.
9. Nous nous félicitons de la création, suite au nouveau Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, du Fonds Citoyen Franco-Allemand et nous nous réjouissons du grand nombre de rencontres et d'initiatives soutenues dans ce cadre. Nous invitons les communes jumelées à saisir l'opportunité de ce fonds en proposant des projets leur permettant d'impliquer de nouveaux acteurs locaux dans les relations franco-allemandes.
10. Nous entendons, dans le prolongement de la présente déclaration, porter avec notre partenaire des initiatives destinées à célébrer le 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée et à mettre en valeur l'importance pour nos populations des relations de jumelage entre nos deux territoires.

Fait à Besançon, le

Anne VIGNOT

Maire de Besançon